



Bulletin Officiel

N° 5618 Mardi 29 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNIMED - AGO -	25
SIAME - AGO -	26
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	27
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE -	27
TELNET HOLDING - AGE -	28
TUNIS RE - AGS -	28
AIR LIQUITE - AGO -	29
AIR LIQUITE - AGE -	29
CEREALIS - AGO -	30

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL S.A - AGO -	31
----------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS

CEREALIS - AGO -	32-34
------------------	-------

INFORMATIONS POST AGE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -	35
-----------------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCPR IKDAM I

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- TUNISIAN EQUITY FUND
- FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SIAME

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société «unité de fabrication des médicaments» dite «UNIMED», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19/06/2018 à 11^h,00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira – 4060 Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2017 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées.
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 31 Mai 2018 à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 ;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- 6 - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2017 ;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 ;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 ;
- 11 - Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 11h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2017 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2018 - AS - 6063

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 12h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6064

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le Lundi 25 juin 2018 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac- Tunis est arrêté comme suit :

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2018 - AS - 6061

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » **sont** convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 08H30 mn , à l'Hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2018, 2019 & 2020.

2018 - AS - 6062

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le mercredi 30 Mai 2018, respectivement à 11 heures et 12 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- Approbation des conventions réglementées,
- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'un Co-commissaire aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2018 - AS - 6061

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification des articles 6 bis, 18 et 19 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2018 - AS - 6062

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les Actionnaires de la Société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 07 Juin 2018 à Onze heure (11h00) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et distribution de dividendes.
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.
9. Renouvellement du mandat des représentants de la CTKD et des petits porteurs
10. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL S.A »**

Siège social : Boulevard de la terre- Centre Urbain Nord- 1003 El khadra Tunis –
Tél. : 71 766 900 - Fax : 71 766 710

La société de transport des hydrocarbures par pipelines porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 mai 2018 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 517.275 dinars pour le porter de 20.173.725 dinars à 20.691.000 dinars et ce par incorporation de :

- 493.783,592 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2017.
- 23.491,408 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2017 ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 103.455 actions nouvelles gratuites de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires en vertu de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente neuf (39) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2018** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **29 juin 2018**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **29 juin 2018**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **29 juin 2018**.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra en date du 07 juin 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de un bilan de 20 354 816 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 1 747 876 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à [●] des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de un bilan de 25 508 390 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 2 084 456 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comme suit :

- Résultats de l'exercice 2017 : 1 747 876,084 TND ;

- Suite -

Résultats reportés antérieurs :	573 552,092 TND
- Sous Total	2 321 428,176 TND
- Réserve Légale 5% (10% du capital atteint) :	97 143,504 TND
- Résultat reportés	2 224 284,672 TND.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à 5.111.111,780 TND et dont le reliquat est de 4.182.222,840 TND est exonérée de l'impôt en cas de sa distribution.

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,130 DT par action correspondant à la somme globale de 635 555,570 Dinars à prélever de la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du .../...../ 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, a approuvé les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 5000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Il a été décidé de renouveler les Mandats de la CTKD représentée par Monsieur Abdelbasset Benmoussa et de Monsieur Hammadi Mokdadi représentant des petits porteurs pour une période de trois (3) ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à [●] des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nourra 1001 Tunis**

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 23 mai 2018.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital de la banque pour le porter de 160 000 000 dinars à 176 000 000 dinars, et ce par incorporation de 16 000 000 dinars, à prélever sur les réserves et l'émission de 3 200 000 actions nouvelles de nominal 5 DT chacune.

Ces actions seront attribuées aux détenteurs des actions anciennes composant le capital actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification corrélative de l'article- 7 des statuts de la Banque.

Article 7 nouveau : Capital Social

« Le capital social est fixé à la somme de 176 000 000 Dinars divisé en 35 200 000 actions nominatives de cinq dinars chacune ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de porter les modifications nécessaires aux statuts de la Banque, notamment à l'article-7 desdits statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,922	173,944		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,052	118,071		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,780	100,792		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,156	103,183		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,044	104,057		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,520	15,522		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,601	113,616		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)***	CGF	25/02/08	1,097	1,114	1,114		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,217	102,227		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,596	1,598		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,190	42,195		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,052	57,058		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,899	126,186		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	124,246	125,039		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	157,688	158,465		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	573,249	575,880		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	137,104	136,803		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	142,169	142,228		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	142,540	142,346		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,940	120,958		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	124,624	124,967		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	174,837	174,416		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	102,303	102,680		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,930	107,038		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	170,560	171,083		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,638	149,046		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,737	115,830		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	121,524	122,641		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,580	24,661		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2366,613	2381,801		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,949	132,271		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	161,009	162,192		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	197,100	203,440		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,963	19,269		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5390,116	5174,915		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,898	2,911		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,470	2,476		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,273		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,154	1,156		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,193	1,197		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,203	1,206		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	130,127	131,895		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,434	124,609		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1144,535	1158,770		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,067	12,275		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,958	11,093		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,281	106,295
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	100,919	100,929
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,758	102,773
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,704	100,717
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,025	102,041
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,144	109,157
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,518	102,534
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,885	99,900
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	101,994	102,003
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,263	102,276
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,248	105,261
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,694	104,710
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	106,742	103,092
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,517	105,526
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,025	101,038
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,445	102,456
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	105,070	105,086
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,868	101,882
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,880	106,889
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	100,652	100,666
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	104,908	100,882
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,657	103,667
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,685	100,696

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,409	10,410
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,519	105,530
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,443	101,462
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,899	106,912
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,225	10,226
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	63,769	63,693
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	107,904	108,187
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,205	18,203
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	322,071	323,217
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	31,380	31,306
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2524,521	2535,352
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	75,837	76,114
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	55,989	56,060
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	118,152	118,443
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	108,919	109,217
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,963	10,955
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,166	12,163
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,849	15,853
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,047	15,077
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,290	16,423
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,745	13,819
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	160,885	161,469
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	149,317	149,624
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,597	9,647
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,278	125,373
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	96,278	95,973
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	100,943	100,761
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,181	96,333
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	117,695	118,076
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,438	101,101
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,675	10,723
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,926	107,924
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	169,520	170,475
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	116,933	117,439
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,481	113,317
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,932	122,161
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,137	218,335
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	192,493	193,142
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	161,985	162,406
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,149	25,662
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,512	155,264
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	124,207	127,917
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9302,953	9282,269
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,327	82,663
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1063,093	1075,453
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6142,910	6110,243
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5466,074	5373,732
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,557	102,643
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	129,468	129,664
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 008,753	12 141,134

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

1. Opinion

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'Amorçage « IKDAM I FCP » arrêtés au décembre 2016, comprennent le bilan, l'état du résultat, et l'état des variations de l'Actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 311 004DT, un actif net de 234 824 DT et une perte d'exploitation de 18 025DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de IKDAM I FCP au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses Variations de l'Actif pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

3. VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

3.1 Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.

3.2 Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

4. Autres informations :

4.1 Avertissements

Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.

Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

4.2 Echéance du fonds

Le Fonds d'Amorçage (IKDEMI) a obtenu son agrément le 30/01/2017 pour une durée de 10 ans avec possibilité de prorogation au plus deux (02) fois d'une année chacune. Ainsi le dernier délai d'existence se situe au 30/01/2018. Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds à savoir "IKDEM GESTION" a décidé lors de sa réunion le 26 octobre 2017 de liquider le fonds.

Cette décision n'a pas eu impact sur l'évaluation de l'actif du fonds notamment le portefeuille-titre.

5. Responsabilités de la direction pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Le commissaire aux comptes
HAMMI Lotfi**



IKDAM 1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-titres	AC1	<u>298 306,830</u>	<u>492 857,869</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1a	183 306,830	244 607,869
Obligations et valeurs assimilées		115 000,000	248 250,000
Placements monétaires et disponibilités	AC2	<u>12 697,557</u>	<u>39 168,490</u>
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	AC2b	12 697,557	18 483,778
Créances d'exploitation	AC3	58 484,539	67 268,375
Provision		-58 484,539	-46 583,663
		<u>0,000</u>	<u>20 684,712</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>311 004,387</u>	<u>532 026,359</u>
<u>PASSIF</u>			
	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs créditeurs	PA1	57 343,413	110 941,155
Autres créditeurs divers	PA2	18 837,228	12 257,228
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>76 180,641</u>	<u>123 198,383</u>
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP1	234 823,746	408 827,976
Somme distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>		<u>234 823,746</u>	<u>408 827,976</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>311 004,387</u>	<u>532 026,359</u>

IKDAM 1
ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2016
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
Revenus d'un portefeuille-titres			
a-Dividendes		599,780	1 297,180
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	PR1	<u>11 916,000</u>	<u>11 916,000</u>
		-----	-----
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		12 515,780	13 213,180
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(12 021,357)	(20 929,173)
		-----	-----
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		494,423	-7 715,993
		=====	=====
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(18 519,159)	(18 563,186)
		-----	-----
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-18 024,736	-26 279,179
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres	CP1	-92 551,039	32 938,980
Plus au moins values/cessions de titres		-63 428,455	-220,184
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-174 004,230	6 439,617

IKDAM 1
VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-174 004,230	6 439,617
a- Résultat d'exploitation	-18 024,736	-26 279,179
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-92 551,039	32 938,980
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-63 428,455	-220,184
d- Frais de négociation	0,000	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-174 004,230	6 439,617
Actif Net		
a- En début d'exercice	408 827,976	402 388,359
b- En fin d'exercice	234 823,746	408 827,976
Nombre d'actions		
a- En début d'exercice	10 000	10 000
b- En fin d'exercice	10 000	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	23,482	40,882
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-42,56%	1,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2016

1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 298 306,830 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés	54 358	441 580,000	183 306,830	-258 273,170	
<u>Actions admises à la cote</u>	0	0	0	0	
	0	0	0	0	
<u>Actions non admises à la cote</u>	54 358	441 580,000	183 306,830	-258 273,170	78,06%
♦Actions					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	-	-117 600,000	0%
MEZRI TERMO	6195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	68 906,830	-76 973,170	29,34%
G P G	8 190	81 900,000	81 900,000	-	34,88%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	3 250	32 500,000	32 500,000	-	13,84%
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Obligations non admises à la cote</u>	24 825	248 250,000	115 000,000	-133 250,000	48,97%
♦Obligations :					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000	-	48,97%
Redece Energy	13 325	133 250,000	-	-133 250,000	0%
TOTAL		689 830,000	298 306,830	-391 523,170	

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 12 697,557 DT

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
CCB STB	300,827	840,412	-539,585
ATTIJARI OBLIOGATAIRE SICAV	12 327,480	0,000	12 327,480
1ATTIJARI INTERMEDIAIRE	69,250	3 664,156	-3 594,906
ATTIJARI LEASING	0,000	3 848,250	-3 848,250
TUNIS RE	0,000	9 015,580	-9 015,580
DIVERS SICAV	0,000	1 115,380	-1 115,380
	12 697,557	18 483,778	-5 786,221

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION 58 484,539DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS

TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	31 601,096	26 801,096	4 800,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	4 254,904	3 534,904	720,000
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	16 201,644	13 801,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	24 972,263	20 976,263	3 996,000

Sous Total 1 : OCA vivante		248 250			77 029,907	65 113,907	11 916,000
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	4 107,398	0,000
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	6 658,358	0,000
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	1 388,712	0,000
Sous Total 2 : CCA recouvré		170 000			12 154,468	12 154,468	0,000
Total général					89 184,375	77 268,375	11 916,000
Règlement Intérêts (OCA : ECT)					-20 699,836	0,000	-20 699,836
Règlement Intérêts (CCA : FBL)					-10 000,000	-10 000,000	0,000
Solde Créances d'exploitation avant provision					58 484,539	67 268,375	-8 783,836
PROVISION**					-58 484,539	-46 583,663	-11 900,876
Solde Créances d'exploitation Net					0,000	20 684,712	-20 684,712

**La Provision sur Intérêts des OCA et CCA s'élève à 58 484,539 dinars au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts sur OCA (ECT : 100 000)	10 901,260
Intérêts sur OCA (ECT : 15 000)	4 254,904
Intérêts sur OCA (REDUCE ENER : 50 000)	16 201,644
Intérêts sur OCA (REDUCE ENER : 83 250)	24 972,263
Intérêts sur CCA (FBL)	765,756
Intérêts sur CCA (ECT)	1 388,712
Total Provision sur Intérêts OCA et CCA au 31-12-2016	58 484,539

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 57 343,413 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
IKDAM GESTION	54 113,477	93 079,296	-38 965,819
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	3 225,429	2 855,161	370,268
CMF	4,507	4,298	0.209
AVANCE SUR CESSION	0,000	15 002,400	-15 002,400
	57 343,413	110 941,155	-53 597,742

PA2- AUTRES CREDITEURS : 18 837,228 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Créditeurs factures non parvenues	12 830,000	6 250,000	6 580,000
FRS DIVERS	6 007,228	6 007,228	0,000
	18 837,228	12 257,228	6 580,000

CP1- CAPITAL: 234 823,746 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2016	31/12/2015	
Capital social	1 000 000,000 00	1 000 000,000 00	0,000
Résultats Reportés	-243 981,827	-217 702,648	-26 279,179
Résultat d'exploitation	-18 024,736	-26 279,179	8 254,443
Frais de Négociation	-2 159,662	-2 159,662	0,000
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-1 287,336	-1 287,336	0,000
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-51 596,456	-50 168,001	-1428,455
Moins-Value sur actions non cotées	-258 273,170	-298 972,131	40 698,961
Moins-Value sur Obligation non cotées	-133 250,000	0,000	-133 250,000
Plus-Value de réévaluation sur titre OPCVM	2 099,919	2 099,919	0,000
Moins-Value réalisées sur titre OPCVM*1	-58 702,986	3 297,014	-62 000,000
	234 823,746	408 827,976	-174 004,230

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 2 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 11 916,000 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2016	31/12/2015	
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	11 916,000	11 916,000	0,000
	11 916,000	11 916,000	0,000

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 12 021,357 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Rémunération du gestionnaire	11 651,089	20 284,537	-8 633,448
Rémunération du dépositaire	370,268	644,636	-274,368
	12 021,357	20 929,173	-8 907,816

CH2- AUTRES CHARGES : 18 519,159DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2016	31/12/2015	
Services bancaires et assimilés	0,209	4,298	-4,089
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 580,000	6 534,728	45,272
Redevance du Conseil du Marché Financier	36,839	33,698	3,141
Autres Impôts et taxes	1,235	74,462	-73,227
Dotations aux Provisions sur Intérêts à Recevoir	11 900,876	11 916,000	-15,124
	18 519,159	18 563,186	-44,027

ANNEXE I

Rémunération

Actif net: 234 823,746

Réintégration Rémunérations:

➤ IKDAM GESTION 11 651,089
➤ BFPME 370,268

Actif net avant rémunération (A) = 246 845,103

Rémunération : IKDAM GESTION

Montant hors-taxe : 246 845,103 X 4% = 9 873,804
TVA : 9 873,804 X 0,18 = 1 777,285
Total TTC (B) = 11 651,089

Rémunération BFPME (C) = 370,268
246 845,103 X 0,15% TTC

ACTIF NET A-(B+C) 246 845,103-(11 651,089+370,268) = 234 823,746

TUNISIAN EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund , qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères , dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Equity Fund au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ,conformément aux systèmes comptables des entreprises .

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net , ce faisant , à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit , ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative . Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des disposition de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La proportion de l'actif en actions cotées s'élève au 31 décembre 2017 à 47,98%. Ce taux est en dehors de la fourchette fixée par l'article 2 du règlement intérieur du fonds soit entre 50% et 80% de l'actif du fonds.

- Au 31 Décembre 2017, les liquidités et quasi-liquidités représentent 32,46% de l'actif du fonds soit un dépassement par rapport au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2017	31/12/2016
AC1	Portefeuille-titres	4-1	2 331 569	2 719 230
a-	Actions et droits rattachés		1 656 196	1 999 912
b-	Titres OPCVM		169 371	107 086
c-	Obligations et valeurs assimilées		506 002	612 232
AC2	Placements monétaires et disponibilités	4-2	1 120 627	712 159
a-	Placements monétaires		694 356	608 693
b-	Disponibilités		426 271	103 467
AC3	Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF			3 452 195	3 431 390
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4-3	33 226	33 164
PA2	Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF			33 226	33 164
ACTIF NET				
CP1	Capital	4-4	3 428 229	3 419 047
CP2	Sommes distribuables		(9 260)	(20 821)
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		(20 821)	(7 821)
b-	Sommes distribuables de l'exercice		11 561	(13 000)
ACTIF NET			3 418 969	3 398 226
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 452 195	3 431 390

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
PR1-Revenus du portefeuille-titres	4-5	108 375	86 757
Dividendes		79 014	55 461
Revenus des obligations et valeurs assimilées		29 361	31 296
PR2-Revenus des placements monétaires	4-6	35 659	31 719
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		144 034	118 476
CH1-Charges de gestion des placements	4-7	(43 973)	(42 909)
REVENU NET DES PLACEMENTS		100 061	75 567
CH2-Autres charges	4-8	(88 500)	(88 567)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 561	(13 000)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 561	(13 000)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(158 013)	(367)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		167 196	91 924
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 744	78 556

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2017
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	20 744	78 556
a- Résultat d'exploitation	11 561	(13 000)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(158 013)	(367)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	167 196	91 924
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 744	78 556
AN4-ACTIF NET		
a- En début d'exercice	3 398 226	3 319 669
b- En fin d'exercice	3 418 969	3 398 226
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	377	377
b- En fin d'exercice	377	377
VALEUR LIQUIDATIVE	9 068,884	9 013,861
AN6-TAUX DE RENDEMENT	0,61 %	2,37 %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 15/10/2009.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds.

Le gestionnaire en est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2017 à **2 331 569 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
Actions & droits rattachés		2 244 503	1 656 196	48,44%	47,98%
ARTES	27 177	218 994	168 334	4,92%	4,88%
ASSAD	21 365	221 457	191 259	5,59%	5,54%
CELLCOM	7 667	59 626	14 468	0,42%	0,42%
HANNIBAL LEASE	25 373	215 361	208 033	6,08%	6,03%
PGH	19 655	156 521	197 140	5,77%	5,71%
TUNISAIR	272 995	501 090	117 388	3,43%	3,40%
CARTHAGE CEMENT	97 471	199 912	228 569	6,69%	6,62%
SOTRAPIL	18 832	166 879	196 832	5,76%	5,70%
UADH	38 462	250 003	98 309	2,88%	2,85%
SOTIPAPIER	19 796	72 980	67 880	1,99%	1,97%
OFFICE PLAST	15 299	27 294	49 768	1,46%	1,44%
SAM	12 944	61 190	32 101	0,94%	0,93%
EURO CYCLE	29 252	93 197	86 114	2,52%	2,49%
Obligations et valeurs assimilées		488 080	506 002	14,80%	14,66%
BTA 6% OCTOBRE 2023	100	93 080	95 353	2,79%	2,76%
EO CIL2012-2(220218)	650	13 000	13 580	0,40%	0,39%
EO Servicom2012 (220318)	1 000	20 000	20 862	0,61%	0,60%
EO Servicom2012 (220318)	1 200	24 000	25 034	0,73%	0,73%
EO TLS 2015-1 B	2 000	200 000	207 949	6,08%	6,02%
EO ATL 2013-1(22042020)	2 300	138 000	143 224	4,19%	4,15%
Titres OPCVM		170 534	169 371	4,95%	4,91%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	8 309	0,24%	0,24%
UGFS BONDS FUND	15 420	160 534	161 062	4,71%	4,67%
TOTAL		2 903 117	2 331 569	68,20%	67,54%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste Portefeuille-titres, sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	3 128 548	20 932	(430 250)	2 719 230	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	507 432			507 432	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	1 190 591			1 190 591	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(692 306)			(692 306)	167 990
Obligations de sociétés	(103 000)			(103 000)	0
Titres OPCVM	(1 128 147)			(1 128 147)	(794)
* Variation des plus ou moins values latentes					
Actions cotées			(158 842)	(158 842)	
Obligations de sociétés			988	988	
Titres OPCVM			(160)	(160)	
Variation des intérêts courus		(4 218)		(4 218)	
Soldes au 31 décembre 2017	2 903 117	16 714	(588 263)	2 331 568	167 196

Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Placements monétaires		694 356	608 693
Disponibilités		426 271	103 467
TOTAL	(1)	1 120 627	712 159

(1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2017 à **1 120 627 DT**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		684 000	694 356	20,31%	20,11%
CT BTE- 180J - Ech 29/01/2018 - 7.1%	300	300 000	307 096	8,98%	8,90%
CP STB - 90 J - Ech 14/02/2018 - 7.73%	300	300 000	302 338	8,84%	8,76%
CP BIAT- 3.91%	84	84 000	84 921	2,48%	2,46%
Disponibilité		426 271	426 271	12,65%	12,53%
Avoir en banque		426 271	426 271	12,65%	12,35%
TOTAL		1 110 271	1 120 627	32,96%	32,46%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	32 233	32 172
Compte du Dépositaire (BIAT)	993	993
	<u>33 226</u>	<u>33 164</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération de gestion	9 927	9 926
Charges administratives	22 307	22 246
	<u>32 233</u>	<u>32 172</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016	3 419 047
Montant	3 419 047
Nombre de parts émises	377
Nombre de copropriétaires	2
Souscriptions réalisées	-
Montant en nominal	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant en nominal	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	9 183
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(158 013)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	167 196
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2017	3 428 229
Montant	3 428 229
Nombre de parts	377
Nombre de copropriétaires	2

Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des actions	72 943	50 214
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	29 361	31 296
Revenus des titres OPCVM	6 071	5 247
	108 375	86 757

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	-	7 398
Revenus sur les placements à terme	35 095	22 965
Revenus sur compte de dépôt	564	1 356
	35 659	31 719

Note 4-7 : Charges de gestion des placements :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	39 975	39 008
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 998	3 901
	<u>43 973</u>	<u>42 909</u>

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais administratifs	88 500	88 500
Autres charges	-	67
	<u>88 500</u>	<u>88 567</u>

5 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5-1 Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	382,053	314.259	327.193	391.534	286.167
Charges de gestion des placements	(116,639)	(113.816)	(113.038)	(137.155)	(118.374)
Revenus net des placements	<u>265,414</u>	<u>200.443</u>	<u>214.155</u>	<u>254.380</u>	<u>167.794</u>
Autres charges	(234,748)	(234.926)	(234.748)	(234.748)	(185.535)
Résultat d'exploitation (1)	<u>30,666</u>	<u>(34.483)</u>	<u>(20.593)</u>	<u>19.632</u>	<u>17.741</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.000	(2.044)	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>30,666</u>	<u>(34.483)</u>	<u>(20.593)</u>	<u>17.588</u>	<u>(17.741)</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(419,134)	(0.975)	568.773	1 198.567	(621.890)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	443,491	243.829	(549.034)	(815.923)	(93.956)
Frais de négociation de titres	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>24,357</u>	<u>242.855</u>	<u>19.740</u>	<u>382.643</u>	<u>(715.846)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	55,023	208.372	(0.853)	402.275	(733.587)

Droits de sortie	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exercice	24,357	242.855	19.740	382.643	(715.846)
Régularisation du résultat non distribuable	0.000	0.000	0.000	(61.509)	0.000
Sommes non distribuables de l'exercice	24,357	242.855	19.740	321.134	(715.846)
Distribution de dividendes	0.000	0.000	0.000	0.000	32.752
Valeur liquidative	9 068.884	9 013.861	8 805.489	8 806.343	8 467.621

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen(*)	1.29%	1.28%	1.28%	1.41%	1.34%
Autres charges / actif net moyen(*)	2.60%	2.64%	2.67%	2.41%	2.10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen(*)	0.34%	-0.39%	-0.23%	0.20%	-0.20%
Actif net moyen	3 408 598	3 358 948	3 319 830	3 679 523	4 221 827

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1 % hors taxe par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse 10%. Cette commission est de 20% hors taxes de la différence entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **128 475 DT TTC** et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Commission de gestion	39 975	39 008
Frais administratifs	88 500	88 500
	<u>128 475</u>	<u>127 508</u>

Le règlement intérieur qui lie la BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% hors taxe calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 1 000 DT hors taxe par année.

La charge de l'exercice s'élève à **3 998 DT TTC**.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Capital Prudent* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *15 720 341 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *414 658 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Capital Prudent a été employé en des liquidités à hauteur de 24,55 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation ;
- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Capital Prudent a été employé en des actions et certificats de dépôts émis par un même émetteur BTE à un taux de 10,89% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2017*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		6 846 224	4 822 936
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	2 147 312	2 796 987
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	4 698 912	2 025 949
AC2- Placements monétaires et disponibilités		8 911 989	1 940 712
a- Placements monétaires	4.4	8 475 664	1 562 836
b- Disponibilités		436 325	377 876
AC3- Créances d'exploitation	4.6	6 042	951
TOTAL ACTIF		15 764 255	6 764 599
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	31 065	21 440
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	12 849	7 307
TOTAL PASSIF		43 914	28 747
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	12 758 682	5 584 871
CP2- Sommes Capitalisables		2 961 659	1 150 981
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 547 001	984 376
b - Sommes capitalisables de l'exercice		414 658	166 605
ACTIF NET		15 720 341	6 735 852
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 764 255	6 764 599

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le <u>31/12/2017</u>	Exercice clos le <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	321 359	221 598
a. Dividendes		125 378	110 392
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		195 981	111 206
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	316 404	83 146
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		637 763	304 744
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(203 001)	(115 315)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		434 762	189 429
CH2- Autres charges	4.11	(26 053)	(12 134)
RESULTAT D'EXPLOITATION		408 709	177 295
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		5 949	(10 690)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		414 658	166 605
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 949)	10 690
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		137 643	442 990
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		287 163	(754 145)
Frais de négociation de titres		(51 409)	(87 790)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		782 106	(221 650)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	782 106	(221 650)
a- Résultat d'exploitation	408 709	177 295
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	137 643	442 990
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	287 163	(754 145)
d- Frais de négociation de titres	(51 409)	(87 790)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	8 202 383	(2 429 268)
a / Souscriptions	13 454 237	226 390
Capital	11 083 989	199 457
Régularisation des sommes non distribuables	48 815	(7 603)
Régularisation des sommes capitalisables	2 321 433	34 536
b / Rachats	(5 251 854)	(2 655 658)
Capital	(4 305 879)	(2 321 836)
Régularisation des sommes non distribuables	(26 511)	63 863
Régularisation des sommes capitalisables	(919 464)	(397 685)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 984 489	(2 650 918)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	6 735 852	9 386 770
en fin de l'exercice	15 720 341	6 735 852
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	3 061	4 157
en fin de l'exercice	6 776	3 061
VALEUR LIQUIDATIVE	2 320,003	2 200,539
TAUX DE RENDEMENT	5,43%	-2,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2-2003.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-17 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 747	0,02%
SICAV AXIS TRESORERIE	2 325	248 294	249 470	1,58%
FCP AXIS AAA	2 300	240 105	238 846	1,52%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	475	63 930	67 356	0,43%
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	350	188 706	183 687	1,17%
Total titres OPCVM	5 512	744 283	743 106	4,71%
Cote continu				
ARTES	10 000	65 720	61 940	0,39%
ASSAD	4 500	39 463	40 284	0,26%
ATTIJARI BANK	1 895	60 830	69 016	0,44%
BH	3 106	59 482	57 619	0,37%
BIAT	3 103	327 934	376 791	2,39%
BNA	3 500	32 369	41 041	0,26%
BT	3 000	24 728	24 177	0,15%
BH NS 17	206	4 371	3 822	0,02%
CARTHAGE CEMENT	45 517	107 406	106 737	0,68%
EUROCYCLES	1 000	32 077	27 029	0,17%
LANDOR	564	4 744	4 202	0,03%
NBL	6 773	33 246	33 601	0,21%
OTH	1 741	17 071	23 183	0,15%
SAH	2 960	37 735	47 159	0,30%
SFBT	8 547	164 155	168 761	1,07%
SOMOCER	8 000	10 201	8 960	0,06%
SOPAT	26 625	21 162	19 862	0,13%
SOTIPAPIER	2 460	9 491	8 435	0,05%
TGH	22 799	11 791	8 276	0,05%
UIB	2 975	62 640	66 694	0,42%
Total cote continu	159 271	1 126 618	1 197 588	7,60%
Cote fixing				
SPDIT	2 000	17 804	16 400	0,10%
BTE ADP	10 450	173 195	180 158	1,15%
Total cote fixing	12 450	190 999	196 558	1,25%
Droits				
SAH DA 17 (1/14)	4 998	4 551	5 498	0,03%
SOTUVER DA 17	12 006	3 915	4 562	0,03%
Total des droits	17 004	8 467	10 060	0,06%
Total titres cotés et droits	188 725	1 326 083	1 404 207	8,91%
Total	194 237	2 070 366	2 147 312	13,62%

(*) Ce taux est de 4,73% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Titres OPCVM						
ARABIA SICAV	3 248	0	0	0	0	3 248
SICAV AXIS TRESORERIE	0	1 253 797	995 695	1 005 502	-9 807	248 294
FCP AXIS AAA	0	240 105	0	0	0	240 105
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	34 124	49 994	19 548	20 188	-641	63 930
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	325 679	50 116	175 255	187 089	-11 834	188 706
Total titres OPCVM	363 051	1 594 012	1 190 498	1 212 780	-22 281	744 283
Cote continu						
ADWYA	17 492	0	15 016	17 492	-2 476	0
AMEN BANK	0	54 226	62 683	54 226	8 457	0
ARTES	29 820	65 720	30 856	29 820	1 036	65 720
ASSAD	14 745	114 169	102 667	89 451	13 216	39 463
ATL	0	26 340	26 965	26 340	625	0
ATTIJARI BANK	108 695	675 935	793 622	723 799	69 823	60 830
BH	66 742	512 411	535 531	519 671	15 860	59 482
BIAT	268 636	1 122 811	1 155 288	1 063 512	91 776	327 934
BNA	74 810	98 949	158 382	141 390	16 993	32 369
BT	244 879	453 522	656 128	673 673	-17 545	24 728
BH NS 17	0	4 371	0	0	0	4 371
CARTHAGE CEMENT	73 587	526 884	467 506	493 065	-25 559	107 406
CEREALIS	321 237	48 211	424 406	369 448	54 958	0
CITY CARS	20 460	0	20 218	20 460	-242	0
DELICE HOLDING	48 535	0	52 669	48 535	4 134	0
EUROCYCLES	47 421	169 838	172 181	185 181	-13 001	32 077
HANNIBAL LEASE	5 062	4 525	10 726	9 587	1 139	0
HEXABYTE	1 897	3 069	4 872	4 966	-93	0
LANDOR	8 880	30 164	32 003	34 300	-2 297	4 744
MEUBLES INTERIEURS	0	21 024	21 104	21 024	81	0
MPBS	0	25 100	23 174	25 100	-1 926	0
NBL	52 064	30 859	45 485	49 677	-4 192	33 246
OFFICE PLAST	6 133	10 624	15 346	16 757	-1 411	0
OTH	18 413	66 166	84 125	67 508	16 617	17 071
SAH	55 603	303 499	349 456	321 367	28 089	37 735
SERVICOM	4 050	14 944	15 644	18 994	-3 349	0
SFBT	248 140	769 358	890 199	853 343	36 856	164 155
SIMPAR	61 042	9 480	64 031	70 522	-6 491	0
SOMOCER	20 291	45 039	50 343	55 129	-4 786	10 201
SOPAT	0	21 162	0	0	0	21 162
SOTETEL	58 060	106 523	152 294	164 584	-12 290	0
SOTIPAPIER	24 699	27 712	35 972	42 919	-6 948	9 491
SOTUMAG	0	15 207	15 090	15 207	-117	0
MAGASIN GENERAL	0	21 782	26 880	21 782	5 098	0
SOTRAPIL	24 990	31 095	54 728	56 086	-1 358	0
SOTUVER	160 768	194 461	372 931	355 229	17 701	0
STAR	30 987	0	32 847	30 987	1 859	0
TELNET	41 362	240 462	310 638	281 824	28 814	0
TGH	0	28 586	15 220	16 795	-1 575	11 791
TPR	20 300	73 376	97 382	93 676	3 706	0
TUNIS RE	26 325	26 109	51 338	52 434	-1 096	0
UADH	55 332	39 273	88 757	94 605	-5 848	0
UIB	36 284	276 913	269 559	250 557	19 002	62 640
UNIMED	30 938	0	29 200	30 938	-1 738	0
Total cote continu	2 328 679	6 309 899	7 833 462	7 511 960	321 502	1 126 618

Cote fixing

BTE ADP	121 085	105 079	43 851	52 970	-9 119	173 195
SPDIT	30 118	26 276	34 622	38 590	-3 968	17 804
Total cote fixing	151 203	131 355	78 473	91 560	-13 087	190 999

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	3 578	0	3 578	3 578	0	0
SAH DA 17 (1/14)	0	4 551	0	0	0	4 551
SOTUVER DA 17	0	3 915	0	0	0	3 915
Total des droits	3 578	8 467	3 578	3 578	0	8 467
Total titres cotés et droits	2 483 460	6 449 721	7 915 513	7 607 098	308 415	1 326 083
Total	2 846 511	8 043 733	9 106 011	8 819 877	286 133	2 070 366

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 4 698 912 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
-------------	----------	--------------------	----------------------	---------

Emprunts d'Etat

BTA 5.3% JANVIER 2018	500	499 950	520 290	3,30%
BTA 6% JUIN 2021	250	245 000	252 296	1,60%
BTA 6% OCTOBRE 2023	1 000	948 500	964 588	6,12%
BTA 6.3% OCT 2026	400	389 600	394 944	2,51%
BTA_7.50_07/2032	1 500	1 416 000	1 461 404	9,27%
Total Emprunts d'Etat	3 650	3 499 050	3 593 522	22,80%

Emprunts des sociétés

AB2017_5A_30/04	10 000	1 000 000	1 039 899	6,60%
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	3 000	42 852	44 644	0,28%
HL 2015-01 7A-7.85%	200	20 000	20 847	0,13%
Total Emprunts des sociétés	13 200	1 062 852	1 105 390	7,01%
Total	16 850	4 561 902	4 698 912	29,81%

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
-------------	----------------------------------	---------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Emprunts d'Etat

BTA 6.3% OCT 2026	389 600	0	0	0	0	389 600
BTA 5.3% JANVIER 2018	0	499 950	0	0	0	499 950
BTA 6% JUIN 2021	0	245 000	0	0	0	245 000
BTA 6% OCTOBRE 2023	0	948 500	0	0	0	948 500
BTA 6% JUIN 2023	0	469 000	472 500	469 000	3 500	0
BTA_7.50_07/2032	0	1 416 000	0	0	0	1 416 000
Total Emprunts d'Etat	389 600	3 578 450	472 500	469 000	3 500	3 499 050

Emprunts des sociétés

AB2010_15A_31/08	179 940	0	179 760	179 940	-180	0
AB2017_5A_30/04	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AIL 2012-1_5A	40 000	0	40 000	40 000	0	0
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	85 710	0	42 858	42 858	0	42 852
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	400 000	0	400 000	400 000	0	0
BTK2012-1_7A_15/11	128 580	0	128 387	128 580	-193	0
HL 2015-01 7A-7.85%	20 000	0	0	0	0	20 000
TL 2011_3_5A_5.85%	100 000	0	100 000	100 000	0	0
TL 2012_1_5A_6.15%	40 000	0	40 000	40 000	0	0
UIB09/1_20A_17/07C	175 500	0	175 500	175 500	0	0
UIB2011- 1_20A_26082011	420 000	0	417 900	420 000	-2 100	0
Total Emprunts des sociétés	1 589 730	1 000 000	1 524 405	1 526 878	-2 473	1 062 852
Total	1 979 330	4 578 450	1 996 905	1 995 878	1 027	4 561 902

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dividendes	125 378	110 392
Revenus des BTA	138 584	23 086
Revenus des Obligations des sociétés	57 397	88 121
Total	321 359	221 598

4.4- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 8 475 664 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts, prises en pensions et dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
Certificats de dépôt	3 885 829	4 003 589	25,40%
CD_AB_500_360J_5.45%_05042018	479 327	494 602	3,14%
CD_BTE_500_360J_7.04%_18032018	473 692	494 080	3,13%
CD_UFACT_1000_360J_7.04%_09042018	947 384	985 677	6,25%
CD_ATTIJARI BANK_1000_6.68%_100J_05042018	985 426	986 300	6,26%
CD_BTE_1000_370J_7.29%_16042018	1 000 000	1 042 930	6,62%
Prise en pension	1 000 002	1 037 919	6,58%
PL BTE_1000_6.5%_305J_06042018	1 000 002	1 037 919	6,58%
Dépôt à terme	3 320 000	3 434 156	21,78%
AB_2500_365J_5.45%_10042018	2 500 000	2 579 436	16,36%
BTE_820_7.29%_370J_16042018	820 000	854 720	5,42%
TOTAL	8 205 831	8 475 664	53,77%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2017 à 316 404 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des Certificats des dépôts	127 321	-
Revenu du compte courant rémunéré	12 024	2 911
Revenus des dépôts à terme	133 578	80 235
Revenus des prises en pension	43 481	-
Total	316 404	83 146

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

La créance d'exploitation s'élève à 6 042 DT au 31-12-2017 contre 951 DT au 31-12-2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres débiteurs	12	12
AUTRES DEBIEURS RAS / BTA	5 024	939
Intérêts créditeurs	1 006	-
Total	6 042	951

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Capital Prudent au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 31 065 DT au 31-12-2017 contre 21 440 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	24 975	15 350
Dépositaire	6 090	6 090
Total	31 065	21 440

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 12 849 DT au 31-12-2017 contre 7 307 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	11 846	7 413
Etat retenue à la source	165	165
CMF	1 137	485
Autres créditeurs divers (*)	(299)	(756)
Total	12 849	7 307

*Le solde du compte « Autres créditeurs divers » intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées.

4.9- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 8 984 489 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	7 173 811
Variation de la part Revenu	1 810 678
Variation de l'Actif Net	8 984 489

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	5 584 871
Nombre de titres :	3 061
Nombre de porteurs de parts :	32

Souscriptions réalisées

Montant:	11 083 989
Nombre de titres émis :	6 075
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	2

Rachats effectués

Montant:	4 305 879
Nombre de titres rachetés :	2 360
Nombre de porteurs de parts sortants :	8

Capital au 31-12-2017

Montant:	12 362 981 *
Nombre de titres :	6 776
Nombre de porteurs de parts :	26

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	12 362 981
Variation des + ou- values potentielles sur titres	137 643
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	287 163
Régularisation des SND	22 304
Frais de négociation de titres	(51 409)
Capital au 31/12/2017	12 758 682

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève en 2017 à 203 001 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	197 101	109 399
Rémunération du dépositaire	5 900	5 916
Total	203 001	115 315

4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 26 053 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération CAC	11 730	3 584
Redevance CMF	13 363	7 417
Publicité et publications	657	-
Frais divers bancaires	296	1 125
Autres charges	7	8
Total	26 053	12 134

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	94,121	99,558	100,722	90,438	78,683
Charges de gestion des placements	-29,959	-37,672	-42,899	-37,031	-36,935
Revenu net des placements	64,162	61,886	57,823	53,407	41,748
Autres charges	-3,845	-3,964	-4,534	-4,666	-3,934
Résultat d'exploitation	60,317	57,922	53,289	48,741	37,814
Régularisation du résultat d'exploitation	0,878	-3,492	-9,146	-2,764	-2,895
Sommes capitalisables de l'exercice	61,195	54,430	44,143	45,977	34,919
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	20,313	144,721	-302,464	124,408	-130,503
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	42,379	-246,372	131,025	11,603	-10,717
Frais de négociation de titres	-7,587	-28,680	-7,531	-1,384	-1,903
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	55,106	-130,331	-178,970	134,627	-143,123
Résultat net de l'exercice	115,423	-72,411	-125,680	183,368	-105,309
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	55,106	-130,331	-178,970	134,627	-143,123
Régularisation du résultat non distribuable	3,292	18,380	8,945	-7,346	9,996
Sommes non distribuable de l'exercice	58,398	-111,951	-170,024	127,281	-133,127
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	2 320,003	2 200,539	2 258,060	2 383,940	2 210,690

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,52%	1,55%	1,53%	1,52%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,16%	0,16%	0,19%	0,16%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,06%	2,38%	1,90%	2,00%	1,55%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1,25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2017 s'élève à 197 101 DT TTC.

- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 51 409 DT au titre de l'exercice 2017.

- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2017.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Placement Equilibré* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *702 117 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *4 630 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Placement Equilibré a été employé en des liquidités à hauteur de 21,26 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		561 867	797 357
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	271 511	554 178
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	290 356	243 179
AC2- Placements monétaires et disponibilités		151 850	239 501
a- Placements monétaires	4.4	-	191 864
b- Disponibilités		151 850	47 637
AC3- Créances d'exploitation	4.6	478	-
TOTAL ACTIF		714 195	1 036 858
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	6 975	7 523
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	5 103	8 029
TOTAL PASSIF		12 078	15 552
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	704 832	1 032 847
CP2- Sommes Capitalisables		(2 715)	(11 541)
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		(7 345)	(15 169)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		4 630	3 628
ACTIF NET		702 117	1 021 306
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		714 195	1 036 858

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	16 998	28 523
a. Dividendes		10 982	18 532
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 016	9 991
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	8 653	1 722
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 651	30 245
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(19 537)	(23 706)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 114	6 539
CH2- Autres charges	4.11	(1 328)	(3 057)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 786	3 482
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(156)	146
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		4 630	3 628
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		156	(146)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 995	123 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		29 263	(157 615)
Frais de négociation de titres		(1 420)	(6 812)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 624	(37 320)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	53 624	(37 320)
a- Résultat d'exploitation	4 786	3 482
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 995	123 625
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 263	(157 615)
d- Frais de négociation de titres	(1 420)	(6 812)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(372 813)	(28 516)
a / Souscriptions	301 021	192 952
Capital	293 199	200 245
Régularisation des sommes non distribuables	9 925	(4 614)
Régularisation des sommes capitalisables	(2 103)	(2 679)
b / Rachats	(673 834)	(221 468)
Capital	(668 690)	(223 924)
Régularisation des sommes non distribuables	(11 287)	(692)
Régularisation des sommes capitalisables	6 143	3 148
VARIATION DE L'ACTIF NET	(319 189)	(65 836)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 021 306	1 087 142
en fin de l'exercice	702 117	1 021 306
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	2 096	2 142
en fin de l'exercice	1 334	2 096
VALEUR LIQUIDATIVE	526,324	487,264
TAUX DE RENDEMENT	8,02%	-3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-17 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative en date d'arrêté pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017 à 271 511 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Cote continu				
AMEN BANK	198	4 148	4 658	0,65%
ARTES	750	4 935	4 646	0,65%
ASSAD	600	4 754	5 371	0,75%
ATL	600	1 830	1 854	0,26%
ATTIJARI BANK	470	13 795	17 117	2,40%
BH	280	5 678	5 194	0,73%
BIAT	290	28 106	35 214	4,93%
BNA	700	6 693	8 208	1,15%
BT	5 650	45 844	45 533	6,38%
BH NS 17	50	1 066	928	0,13%
CARTHAGE CEMENT	5500	12 590	12 898	1,81%
DELICE HOLDING	340	5 230	5 610	0,79%
EUROCYCLES	130	4 539	3 514	0,49%
HANNIBAL LEASE	9	74	74	0,01%
LANDOR	707	5 911	5 267	0,74%
NBL	200	1 091	992	0,14%
OTH	376	3 682	5 007	0,70%
SAH	600	7 147	9 559	1,34%
SFBT	2350	43 808	46 401	6,50%
SOMOCER	1 900	2 385	2 128	0,30%
SOPAT	385	293	287	0,04%
SOTETEL	1 300	4 193	3 509	0,49%
SOTIPAPIER	630	2 507	2 160	0,30%
SOTRAPIL	111	964	1 160	0,16%
MAGASIN GENERAL	180	4 140	7 110	1,00%
TGH	3 191	1 677	1 158	0,16%
UIB	600	12 593	13 451	1,88%
Total cote continu	28 097	229 672	249 009	34,87%
Cote fixing				
BTE ADP	1 000	16 831	17 240	2,41%
SPDIT	445	4 453	3 649	0,51%
STIP	73	118	77	0,01%
Total cote fixing	1 518	21 402	20 966	2,94%
Droits				
SAH DA 17 (1/14)	840	715	924	0,13%
SOTUVER DA 17	1 610	542	612	0,09%
Total droits	2 450	1 256	1 536	0,22%
Total titres cotés et droits	32 065	252 331	271 511	38,02%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	0	20 063	19 809	20 063	-254	0
SICAV AXIS TRESORERIE	37 993	24 933	63 173	62 926	248	0
Total titres OPCVM	37 993	44 996	82 982	82 989	-7	0
Cote continu						
AMEN BANK	0	4 148	0	0	0	4 148
ARTES	7 540	4 935	8 120	7 540	580	4 935
ASSAD	4 254	7 647	8 197	7 146	1 051	4 754
ATTIJARI BANK	24 138	37 716	50 826	48 060	2 766	13 795
ATL	0	2 318	528	488	40	1 830
BH	15 131	17 448	28 549	26 901	1 648	5 678
BIAT	61 500	71 365	113 276	104 760	8 516	28 106
BNA	16 357	5 746	15 446	15 409	36	6 693
BT	54 579	28 822	37 299	37 557	-258	45 844
BH NS 17	0	1 066	0	0	0	1 066
CARTHAGE CEMENT	16 573	68 758	71 810	72 740	-931	12 590
CEREALIS	76 574	28 759	114 551	105 333	9 217	0
CITY CARS	0	416	390	416	-26	0
DELICE HOLDING	8 354	1 107	4 624	4 230	394	5 230
EUROCYCLES	16 686	19 130	28 660	31 278	-2 618	4 539
HANNIBAL LEASE	0	815	814	741	73	74
HEXABYTE	2 343	0	2 078	2 343	-265	0
LANDOR	1 617	4 294	0	0	0	5 911
MEUBLES INTERIEURS	0	6 718	6 744	6 718	26	0
MPBS	0	3 685	3 437	3 685	-248	0
NBL	10 777	832	9 605	10 518	-914	1 091
OFFICE PLAST	1 071	266	1 222	1 337	-115	0
OTH	4 561	3 953	6 565	4 832	1 733	3 682
SAH	13 000	9 235	17 422	15 089	2 333	7 147
SERVICOM	0	1 951	1 644	1 951	-307	0
SFBT	54 973	35 816	49 104	46 981	2 123	43 808
SIMPAR	17 644	9 944	25 697	27 588	-1 891	0
SOMOCER	3 038	5 143	5 073	5 795	-722	2 385
SOPAT	0	953	649	659	-10	293
SOTETEL	11 311	12 963	19 282	20 082	-800	4 193
SOTIPAPIER	4 209	2 337	3 692	4 039	-347	2 507
SOTRAPIL	2 736	14 944	15 981	16 716	-735	964
SOTUMAG	0	8 533	8 474	8 533	-59	0
SOTUVER	23 130	28 998	56 269	52 128	4 142	0
MAGASIN GENERAL	0	4 140	0	0	0	4 140
TELNET	6 897	23 922	34 461	30 819	3 641	0
TGH	0	7 560	5 623	5 883	-260	1 677
TPR	4 350	7 057	11 801	11 407	394	0
TUNIS RE	5 899	0	5 688	5 899	-211	0
UADH	10 735	425	10 514	11 160	-646	0
UIB	10 642	22 324	21 554	20 373	1 181	12 593
UNIMED	8 223	0	7 840	8 223	-383	0
Total cote continu	498 840	516 188	813 507	785 356	28 151	229 672

Cote fixing

BTE ADP	13 435	10 154	5 702	6 758	-1 056	16 831
SPDIT	6 504	0	1 644	2 051	-407	4 453
STIP	118	0	0	0	0	118
Total cote fixing	20 057	10 154	7 346	8 809	-1 463	21 402

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	266	0	266	266	0	0
SAH DA 17 (1/14)	0	721	8	7	2	715
SOTUVER DA 17	0	542	0	0	0	542
Total droits	266	1 263	275	273	2	1 257

Total titres cotés et droits	519 164	527 605	821 128	794 438	26 690	252 331
Total	557 156	572 601	904 110	877 427	26 683	252 331

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 290 356 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Bons du trésor assimilables				
BTA 5.3% JANVIER 2018	85	83 538	88 437	12,38%
BTA_5.5%_10/2018	200	199 960	201 919	28,27%
Total	285	283 498	290 356	40,65%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Emprunts d'Etat						
BTA 5.3% JANVIER 2018	230 958	0	150 000	147 420	2 580	83 538
BTA_5.5%_10/2018	0	199 960	0	0	0	199 960
Total Emprunts d'Etat	230 958	199 960	150 000	147 420	2 580	283 498
Total	230 958	199 960	150 000	147 420	2 580	283 498

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des Actions	10 982	18 532
Revenus des BTA	6 016	9 991
Total	16 998	28 523

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2017 contre un solde de 191 864 DT au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres BTC	-	191 864
Total	-	191 864

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTC	6 326	915
Revenus des pensions livrées	649	-
Revenus compte courant rémunéré	1 678	807
Total	8 653	1 722

4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 478 DT au 31-12-2017 contre un solde nul au 31-12-2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts créditeurs	279	-
Retenue à la source/BTA	199	-
Total	478	-

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Placement Equilibré au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 6 975 DT au 31-12-2017 contre 7 523 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	1 041	1 589
Dépositaire	5 934	5 934
Total	6 975	7 523

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 103 DT au 31-12-2017 contre 8 029 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	5 046	8 161
Publications	6	(214)
CMF	51	82
Total	5 103	8 029

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève (319 189) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(328 015)
Variation de la part Revenu	8 826
Variation de l'Actif Net	(319 189)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	1 032 847
Nombre de titres :	2 096
Nombre de porteurs de parts :	7

Souscriptions réalisées

Montant:	293 199
Nombre de titres émis :	595
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	668 690
Nombre de titres rachetés :	1 357
Nombre de porteurs de parts sortants :	4

Capital au 31-12-2017

Montant:	657 356 *
Nombre de titres :	1 334
Nombre de porteurs de parts :	3

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	657 356
Variation des + ou- values potentielles sur titres	20 995
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	29 263
Régularisation des SND	(1 362)
Frais de négociation de titres	(1 420)
Capital au 31/12/2017	704 832

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 19 537 DT en 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	13 637	17 790
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 916
Total	19 537	23 706

4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 1 328 DT en 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération CAC	-	1 648
Redevance CMF	770	1 005
Publications	420	-
Services bancaires et assimilés	131	396
Timbre fiscal	7	8
Total	1 328	3 057

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	19,228	14,430	19,743	21,135	20,360
Charges de gestion des placements	-14,645	-11,311	-13,080	-11,594	-13,436
Revenu net des placements	4,583	3,119	6,663	9,541	6,924
Autres charges	-0,996	-1,459	-1,921	-4,140	-2,672
Résultat d'exploitation	3,588	1,660	4,742	5,401	4,252
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,117	0,069	0,110	0,331	-0,034
Sommes capitalisables de l'exercice	3,471	1,729	4,852	5,732	4,218
Variation des + ou - values potentielles sur titres	15,738	58,981	-48,894	37,091	-6,069
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21,936	-75,198	-26,289	-1,751	-46,645
Frais de négociation de titres	-1,065	-3,250	-0,692	-0,141	-0,412
+ ou - values sur titres et frais de négociation	36,610	-19,467	-75,876	35,199	-53,126
Résultat net de l'exercice	40,198	-17,805	-71,134	40,600	-48,873
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	36,610	-19,467	-75,876	35,199	-53,126
Régularisation du résultat non distribuable	-1,021	-2,531	0,747	2,929	4,645
Sommes non distribuable de l'exercice	35,589	-21,998	-75,129	38,128	-48,481
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	526,324	487,264	507,535	577,812	533,979
Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,53%	2,36%	2,24%	2,23%	2,09%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,30%	0,33%	0,80%	0,42%
Résultat capitalisables de l'exercice / actif net moyen	0,62%	0,35%	0,81%	1,04%	0,66%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2017 s'élève à 13 637 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 420 DT TTC au titre de l'exercice 2017.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2017.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Actions Dynamique* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *1 189 536 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice négatives s'élevant à *1 230 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Actions Dynamique a été employé en des liquidités à hauteur de 21,27 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2017*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		942 078	767 782
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	659 591	767 782
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	282 487	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités		254 699	233 711
a- Placements monétaires	4.4	-	191 897
b- Disponibilités		254 699	41 814
AC3- Créances d'exploitation	4.6	725	8
TOTAL ACTIF		1 197 502	1 001 501
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	4 585	4 021
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	3 381	2 071
TOTAL PASSIF		7 966	6 092
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	1 157 198	964 640
CP2- Sommes Capitalisables		32 338	30 769
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		33 568	34 106
b - Sommes capitalisables de l'exercice		(1 230)	(3 337)
ACTIF NET		1 189 536	995 409
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 197 502	1 001 501

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	22 761	26 304
a. Dividendes		19 534	26 304
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 227	-
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	8 330	2 273
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 091	28 577
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(27 415)	(26 034)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		3 676	2 543
CH2- Autres charges	4.11	(5 742)	(6 200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 066)	(3 657)
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		836	320
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		(1 230)	(3 337)
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(836)	(320)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		53 892	136 974
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		44 453	(157 413)
Frais de négociation de titres		(7 534)	(24 324)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		88 745	(48 420)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	88 745	(48 420)
a- Résultat d'exploitation	(2 066)	(3 657)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 892	136 974
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 453	(157 413)
d- Frais de négociation de titres	(7 534)	(24 324)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	105 382	(248 524)
a / Souscriptions	384 922	321 057
Capital	354 486	313 891
Régularisation des sommes non distribuables	18 647	(2 500)
Régularisation des sommes capitalisables	11 789	9 666
b / Rachats	(279 540)	(569 581)
Capital	(266 746)	(544 752)
Régularisation des sommes non distribuables	(4 756)	(7 745)
Régularisation des sommes capitalisables	(8 154)	(17 084)
Droits de sortie	116	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	194 127	(296 944)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	995 409	1 292 353
en fin de l'exercice	1 189 536	995 409
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	7 663	9 398
en fin de l'exercice	8 360	7 663
VALEUR LIQUIDATIVE	142,288	129,898
TAUX DE RENDEMENT	9,54%	-5,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-17 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative en date d'arrêté pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à 659 591 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Cote continu				
AMEN BANK	364	7 623	8 564	0,72%
ARTES	2 000	13 146	12 388	1,03%
ASSAD	1 400	11 365	12 533	1,05%
ATL	1 000	3 046	3 090	0,26%
ATTIJARI BANK	690	21 165	25 130	2,10%
BH	1 250	23 533	23 189	1,94%
BIAT	911	87 530	110 621	9,24%
BNA	1 800	17 150	21 107	1,76%
BT	11 167	91 045	89 995	7,52%
BH NS 17	100	2 062	1 855	0,15%
CARTHAGE CEMENT	15 000	34 990	35 175	2,94%
DELICE HOLDING	700	10 626	11 550	0,96%
EUROCYCLES	350	11 506	9 460	0,79%
HANNIBAL LEASE	18	148	148	0,01%
HEXABYTE	91	438	474	0,04%
LANDOR	1 300	11 021	9 685	0,81%
NBL	925	4 578	4 589	0,38%
OTH	700	7 151	9 321	0,78%
SAH	1 700	20 690	27 084	2,26%
SFBT	5 900	112 335	116 496	9,73%
SOMOCER	6 250	7 868	7 000	0,58%
SOPAT	1 250	960	933	0,08%
SOTETEL	3 000	9 526	8 097	0,68%
SOTIPAPIER	1 900	7 129	6 515	0,54%
SOTRAPIL	169	1 464	1 766	0,15%
MAGASIN GENERAL	348	8 004	13 746	1,15%
TGH	5 000	2 527	1 815	0,15%
UIB	1 480	30 722	33 179	2,77%
Total cote continu	66 763	559 349	605 503	50,56%
Cote fixing				
BTE ADP	2 300	38 819	39 652	3,31%
SPDIT	1 202	11 387	9 856	0,82%
STIP	851	1 345	902	0,08%
Total cote fixing	4 353	51 550	50 410	4,21%
Droits				
SAH DA 17 (1/14)	2 128	1 850	2 341	0,20%
SOTUVER DA 17	3 519	1 152	1 337	0,11%
Total droits	5 647	3 002	3 678	0,31%
Total titres cotés et droits	76 763	613 901	659 592	55,08%
Total	76 763	613 901	659 592	55,08%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Titres OPCVM						
SICAV AXIS TRESORERIE	21 389	81 438	103 321	102 827	493	0
FCP Axis Capital Prudent	22 172	0	23 102	22 172	930	0
Total titres OPCVM	43 561	81 438	126 423	124 999	1 423	0
Cote continu						
AMEN BANK	0	7 623	0	0	0	7 623
ARTES	7 540	14 129	9 237	8 523	715	13 146
ASSAD	4 326	19 786	14 879	12 747	2 132	11 365
ATL	0	4 462	1 535	1 416	118	3 046
ATTIJARI BANK	35 491	72 788	93 832	87 114	6 718	21 165
BH	22 574	44 064	46 315	43 106	3 209	23 533
BIAT	89 830	89 005	101 558	91 306	10 252	87 530
BNA	23 061	14 817	21 534	20 728	806	17 150
BT	81 243	83 007	72 053	73 204	-1 151	91 045
BH NS 17	0	2 062	0	0	0	2 062
CARTHAGE CEMENT	25 165	146 987	134 154	137 162	-3 007	34 990
CEREALIS	71 457	7 418	86 061	78 875	7 186	0
CITY CARS	12 400	0	12 145	12 400	-255	0
DELICE HOLDING	19 734	0	10 233	9 108	1 125	10 626
EUROCYCLES	28 130	52 006	64 621	68 629	-4 008	11 506
HANNIBAL LEASE	0	1 588	1 605	1 441	165	148
HEXABYTE	62	376	0	0	0	438
LANDOR	2 141	8 880	0	0	0	11 021
MEUBLES INTERIEURS	0	10 254	10 294	10 254	39	0
MPBS	0	4 350	4 170	4 350	-181	0
NBL	15 560	3 022	13 637	14 004	-367	4 578
OFFICE PLAST	3 059	1 798	5 007	4 857	150	0
OTH	0	16 362	11 861	9 211	2 649	7 151
SAH	18 200	21 558	22 610	19 067	3 543	20 690
SERVICOM	3 502	382	3 267	3 885	-618	0
SFBT	81 875	118 456	94 588	87 996	6 592	112 335
SIMPAR	22 732	4 320	24 795	27 052	-2 257	0
SOMOCER	5 721	7 545	4 820	5 397	-577	7 868
SOPAT	0	960	0	0	0	960
SOTETEL	18 353	25 669	33 769	34 497	-728	9 526
SOTIPAPIER	7 668	4 686	5 020	5 225	-206	7 129
SOTRAPIL	487	8 789	7 490	7 812	-322	1 464
SOTUMAG	0	19 240	19 339	19 240	99	0
SOTUVER	35 292	51 869	95 736	87 161	8 575	0
MAGASIN GENERAL	0	8 050	61	46	15	8 004
TELNET	10 676	45 003	62 540	55 679	6 861	0
TGH	0	12 086	8 738	9 559	-822	2 527
TPR	9 568	20 952	28 965	30 520	-1 555	0
TUNIS RE	8 175	390	8 207	8 565	-358	0
UADH	14 868	638	14 192	15 506	-1 313	0
UIB	11 929	32 837	15 298	14 045	1 253	30 722
UNIMED	10 293	0	9 800	10 293	-493	0
Total cote continu	701 112	988 213	1 173 965	1 129 978	43 987	559 347
Cote fixing						
BTE ADP	19 522	23 955	3 875	4 658	-783	38 819
SPDIT	9 605	3 231	1 275	1 449	-174	11 387
STIP	1 345	0	0	0	0	1 345
Total cote fixing	30 472	27 186	5 150	6 107	-957	51 551

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	765	0	765	765	0	0
SAH DA 17 (1/14)	0	1 856	6	6	0	1 850
SOTUVER DA 17	0	1 152	0	0	0	1 152
Total droits	765	3 008	771	771	0	3 002
Total titres cotés et doits	732 349	1 018 407	1 179 886	1 136 856	43 030	613 901
Total	775 910	1 099 845	1 306 307	1 261 855	44 453	613 901

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 282 487 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Emprunts d'Etat				
BTA_5.5%_10/2018	80	79 720	80 568	6,73%
BTA_5.5%_10/2018	200	199 960	201 919	16,86%
Total Emprunts d'Etat	280	279 680	282 487	23,59%
Total	280	279 680	282 487	23,59%

Les bons de trésor assimilables affichés au niveau de cette rubrique ont été acquis au cours de l'exercice 2017.

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des actions	19 534	26 304
Revenus des BTA	3 227	-
Total	22 761	26 304

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2017 contre un solde de 191 987 DT au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres BTC	-	191 897
Total	-	191 897

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2017 à 8 330 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTC	6 300	912
Revenus compte courant rémunéré	2 030	1 361
Total	8 330	2 273

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 725 DT au 31-12-2017 contre un solde de 8 DT au 31-12-2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres débiteurs	8	8
Intérêts créditeurs	518	-
Retenue à la source/BTA	199	-
Total	725	8

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 585 DT au 31-12-2017 contre 4 021 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	2 058	1 734
Dépositaire	2 527	2 287
Total	4 585	4 021

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 3 381 DT au 31-12-2017 contre 2 071 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	3 283	2 213
Publications	7	(218)*
CMF	91	76
Total	3 381	2 071

(*)Le solde du compte publication correspond au différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges décaissées réellement.

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 194 127 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	192 558
Variation de la part Revenu	1 569
Variation de l'Actif Net	194 127

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	964 640
Nombre de titres :	7 663
Nombre de porteurs de parts :	19

Souscriptions réalisées

Montant:	354 486
Nombre de titres émis :	2 816
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	266 746
Nombre de titres rachetés :	2 119
Nombre de porteurs de parts sortants :	2

Capital au 31-12-2017

Montant:	1 052 380	(*)
Nombre de titres :	8 360	
Nombre de porteurs de parts :	17	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 052 380
Variation des + ou- values potentielles sur titres	53 892
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	44 453
Régularisation des SND	13 891
Frais de négociation de titres	(7 534)
Droit de sortie	116
Capital au 31/12/2017	1 157 198

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2017 à 27 415 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du Dépositaire	6 140	5 900
Rémunération du Gestionnaire	21 275	20 134
Total	27 415	26 034

4.11- Autres charges

Ce poste s'élève en 2017 à 5 742 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération CAC	4 198	4 613
Redevance CMF	1 028	973
Publicité et publications	424	201
Frais divers bancaires	80	405
Charges diverses	12	8
Total	5 742	6 200

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	3,719	3,729	5,723	5,425	7,177
Charges de gestion des placements	-3,279	-3,398	-4,429	-3,457	-5,807
Revenu net des placements	0,440	0,331	1,294	1,968	1,370
Autres charges	-0,687	-0,81	-0,558	-0,17	-0,527
Résultat d'exploitation	-0,247	-0,479	0,736	1,798	0,843
Régularisation du résultat d'exploitation	0,100	0,042	-0,269	-0,095	0,421
Sommes capitalisables de l'exercice	-0,147	-0,437	0,467	1,703	1,264
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	6,446	17,875	-29,038	13,003	-7,178
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5,317	-20,542	-1,684	-0,041	-14,971
Frais de négociation de titres	-0,901	-3,174	-1,260	-0,450	-1,603
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	10,862	-5,841	-31,982	12,512	-23,752
Résultat net de l'exercice	10,615	-6,320	-31,246	14,310	-22,909
Droits d'entrée et de sortie	0,014	0	0,005	0	0,158
Résultat non distribuable de l'exercice	10,876	-5,841	-31,977	12,512	-23,594
Régularisation du résultat non distribuable	1,661	-1,337	4,563	0,566	6,995
Sommes non distribuable de l'exercice	12,537	-7,178	-27,414	13,078	-16,599
Distribution de dividende	0	0	0	0	0
Valeur Liquidative	142,288	129,898	137,513	164,460	149,679

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,67%	2,68%	2,41%	2,25%	2,25%
Autres charges / actif net moyen	0,56%	0,64%	0,30%	0,11%	0,20%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	-0,20%	-0,38%	0,40%	1,17%	0,33%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2017 s'élève à 21 275 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 7 534 dinars au titre de l'exercice 2017.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2017 s'élève à 6140 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Adnène ZGHIDI.

Bilan Consolidé
 Arrêté au 31-12-2017
 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 905 863	2 345 052
- Amortissements		(1 883 430)	(1 857 517)
	1.1	1 022 433	487 535
Ecart d'acquisition		1 930 587	1 754 117
- Amortissements		(1 440 519)	(1 176 781)
	1.2	490 068	577 336
Immobilisations corporelles		37 743 278	35 729 512
- Amortissements		(26 836 244)	(25 406 277)
	1.3	10 907 034	10 323 235
Immobilisations financières		608 594	634 120
- Provisions		(390 989)	(389 691)
	1.4	217 605	244 429
Autres actifs non courants	1.5	5 833	11 667
Total des actifs non courants		12 642 973	11 644 203
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		22 798 785	16 910 970
- Provisions		(1 318 697)	(1 403 159)
	2.1	21 480 088	15 507 811
Clients et comptes rattachés		21 167 300	20 609 944
- Provisions		(3 245 302)	(3 206 735)
	2.2	17 921 998	17 403 209
Autres actifs courants		7 848 328	6 085 507
- Provisions		(610 435)	(721 121)
	2.3	7 237 893	5 364 386
Placements et autres actifs financiers		257 236	16 556
- Provisions		(6 593)	-
	2.4	250 643	16 556
Liquidités et équivalent de liquidités		3 394 527	2 231 072
- Provisions		-	(431)
	2.5	3 394 527	2 230 641
Total des actifs courants		50 285 149	40 522 603
TOTAL DES ACTIFS		62 928 122	52 166 805

Bilan Consolidé

Arrêté au 31-12-2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		9 711 052	9 079 937
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 751 052	23 119 937
Résultat consolidé - Part du Groupe		2 426 152	1 239 366
Total des capitaux propres après résultat consolidé		26 177 204	24 359 303
Intérêt des minoritaires		944 438	743 914
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Emprunts	4.1	2 679 273	2 619 171
Provisions pour risques et charges	4.2	229 829	197 535
Total des passifs non courants		2 909 102	2 816 706
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	18 464 836	13 185 277
Autres passifs courants	5.2	3 442 366	4 304 409
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	10 990 176	6 757 196
Total des passifs courants		32 897 378	24 246 882
Total des passifs		35 806 480	27 063 588
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		62 928 122	52 166 805

Etat de résultat consolidé

Arrêté au 31-12-2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Revenus	6	49 463 859	41 565 334
Autres produits d'exploitation		168 960	122 251
Produits d'exploitation		49 632 819	41 687 585
Variation des stocks prod. Finis & encours		1 421 260	(896 602)
Achats d'approv. Consommés	7	(35 151 091)	(26 611 624)
Charges de personnel		(6 917 348)	(6 347 475)
Dotations aux amort. & provisions		(1 784 417)	(1 299 100)
Autres charges d'exploitation	8	(2 468 697)	(4 145 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 732 526	2 386 894
Charges financières nettes	9	(2 457 348)	(1 141 631)
Produits des placements	10	13 809	2 777
Autres gains ordinaires		570 636	245 599
Autres pertes ordinaires		(171 473)	(85 849)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 688 150	1 407 790
Impôts sur les sociétés		(358 903)	(148 399)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		2 329 247	1 259 391
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	(129 975)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 329 247	1 129 416
Résultat du Groupe		2 426 152	1 239 366
Résultat Hors Groupe		(96 905)	(109 950)

Etat de flux consolidé

Arrêté au 31-12-2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 329 247	1 129 416
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		1 717 170	1 196 999
Variation des :			
- Stocks		(5 970 345)	2 374 430
- Créances		1 457 902	(1 808 739)
- Autres actifs courants		(310 575)	(870 327)
- Fournisseurs et autres dettes		1 581 229	494 515
- Résorption des subventions d'investissement		(29 607)	(30 531)
- Charges financières des emprunts		146 787	158 729
- Plus values de cession des immobilisations		(483 858)	(80 218)
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11.1	437 950	2 564 274
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 966 496)	(2 155 146)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		64 800	88 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		91 057	43 971
Décaissement /acquisit° d'immob°. Financières		(107 723)	(1 300)
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées		39 670	85 354
Décaissements sur autres valeurs immobilisées		(16 309)	(78 103)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	11.2	(2 895 001)	(2 017 224)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation des capitaux propres		(510 034)	(76 938)
Variation des emprunts (Crédits de gestion et crédits à CT)		1 775 632	(1 073 512)
Variations des emprunts (MT)		938 746	861 170
Dividendes et autres distributions		(970 688)	(1 664 005)
Constitution de société		150 000	0
Augmentation du capital social		300 000	404 800
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	11.3	1 683 656	(1 548 485)
Incidences des variations des taux de change			-
VARIATION DE TRESORERIE		(773 395)	(1 001 435)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(561 439)	439 996
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		(1 334 834)	(561 439)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 7 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37)
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 1^{er} Janvier 2008, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2017, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2017. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

* INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégagant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

* INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

* L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

* LE GOOD WILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2017.
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la "SIAME" et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) ont été retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «IMMOBILISATIONS CORPORELLES». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 et de la norme NCT 35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Siame	100,000%	100,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,000%	100,000%	IG	IG
Sitel	59,767%	59,767%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	59,767%	59,767%	IG	IG
Electrica	80,000%	80,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	80,000%	80,000%	IG	IG
Contact	100,000%	100,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,000%	100,000%	IG	IG
Siame International	99,993%	99,993%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	99,993%	99,993%	IG	IG
Toutalu	81,427%	89,998%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	81,427%	89,998%	IG	IG
I@T	50,000%		contrôle exclusif		50,000%		IG	

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent comme suit :

❖ SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

❖ SOCIETES FILIALES :

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- *SOCIETE CONTACT*

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 310 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- *SOCIETE ELECTRICA*

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme « SIAME ».

- *SOCIETE SIAME INTERNATIONAL*

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- *SOCIETE SITEL*

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1985. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- *SOCIETE TOUTALU*

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

- *SOCIETE I@T*

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 300 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 12 642 973 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2017	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	2 905 863	(1 883 430)	-	1 022 433
Ecart d'acquisition	1 930 587	(1 440 519)	-	490 068
Immobilisations corporelles	37 743 278	(26 836 244)	-	10 907 034
Immobilisations financières	608 594	-	(390 989)	217 605
Autres actifs non courants	5 833	-	-	5 833
Total	43 194 155	(30 160 193)	(390 989)	12 642 973

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 1 002 433 TND au 31 décembre 2017, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Investissement de recherche et de développement	563 290	563 290	-
Concessions, marques, brevets et licences	1 003 932	1 003 932	-
Logiciels	385 116	315 288	69 828
Site web	1 369	920	449
Activités de développement en cours	952 156	-	952 156
Total	2 905 863	1 883 430	1 022 433

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 930 587 TND amortis à hauteur de 1 440 519 TND. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
SITEL	2000	402 346	20%	(402 346)	-
CONTACT	1998	(13 813)	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	(21 500)	-
ELECTRICA	2009	17 933	20%	(17 933)	-
ELECTRICA	2011	(120 019)	100%	120 019	-
CONTACT	2012	314 975	20%	(314 975)	-
CONTACT	2013	219 982	20%	(219 982)	-
SITEL	2014	(11 021)	100%	11 021	-
CONTACT	2014	349 990	20%	(279 991)	69 999
TOUTALU	2015	322 262	20%	(193 357)	128 905
CONTACT	2016	249 982	20%	(99 994)	149 988
TOUTALU	2017	176 470	20%	(35 294)	141 176
		1 930 587		(1 440 519)	490 068

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 10 907 034 TND au 31 décembre 2017, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions 2017	Cession 2017	Valeur brute 31/12/2017	Cumul amort 31/12/2016	Dotation 2017	Régularisation	Cumul amort 31/12/2017	VCN 31/12/2017
Terrain	1 401 203	18 028	- 472 528	946 703	-	-	-	-	946 703
Constructions	7 438 637	-	-	7 438 637	4 108 124	312 151	-	4 420 275	3 018 362
Matériels & outillages	19 720 320	1 371 760	-	21 092 080	16 109 046	698 675	-	16 807 721	4 284 359
Mat de transport	1 756 824	609 404	- 121 602	2 244 626	1 114 037	237 870	- 113 188	1 238 719	1 005 907
MMB	1 286 553	93 546	-	1 380 099	1 179 201	65 906	-	1 245 107	134 992
Agencements & aménagements	2 412 723	179 120	-	2 591 843	1 678 858	177 686	-	1 856 544	735 299
Immobilisations prises en leasing	1 301 895	-	-	1 301 895	1 214 197	50 867	-	1 265 064	36 831
Immobilisations chez les tiers	2 814	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
Immobilisations encours	408 543	336 038	-	744 581	-	-	-	-	744 581
Total	35 729 512	2 607 896	-594 130	37 743 278	25 406 277	1 543 155	- 113 188	26 836 244	10 907 034

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant en net 217 605 TND au 31 décembre 2017, se détaillant ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2016		VCN 31/12/2016	Situation 31/12/2017		VCN 31/12/2017
	Valeur	Provision		Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
CELEC	88 000	(88 000)	-	88 000	(88 000)	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816	34 816	-	34 816
ACTIONS ELECTROSTAR	5 398	(4 202)	1 196	5 398	(4 202)	1 196
ACTIONS STEQ	690	(31)	659	690	-	690
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	617	-	617
Titres de participation	345 784	(308 496)	37 288	345 784	(308 465)	37 319
Prêts	59 001	-	59 001	86 585	-	86 585
Emprunt national	16 000	-	16 000	14 000	-	14 000
Cautionnements	213 335	(81 195)	132 140	162 225	(82 524)	79 701
Autres immobilisations financières	288 336	(81 195)	207 141	262 810	(82 524)	180 286
Total des immobilisations financières	634 120	(389 691)	244 429	608 594	(390 989)	217 605

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, totalise 5 833 TND à la clôture de l'exercice 2017 contre 11 667 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 50 285 149 TND au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	22 798 785	(1 318 697)	21 480 088
Clients et comptes rattachés	2.2	21 167 300	(3 245 302)	17 921 998
Autres actifs courants	2.3	7 848 328	(610 435)	7 237 893
Placements & autres actifs financiers	2.4	257 236	(6 593)	250 643
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	3 394 527	-	3 394 527
Total		55 466 176	(5 181 027)	50 285 149

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés totalisent 21 480 088 TND au 31 décembre 2017, après élimination des profits internes de (70 263 TND). Elle se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stock SIAME	15 606 733	11 681 398	3 925 335
Provision sur stock SIAME	(1 170 298)	(1 223 046)	52 748
Stock SITEL	1 202 636	529 494	673 142
Provision sur stock SITEL	(4 929)	(4 929)	-
Stock CONTACT	1 589 955	1 068 520	521 435
Provision sur stock CONTACT	(98 941)	(98 941)	-
Stock ELECTRICA	3 886 889	3 129 691	757 198
Provision sur stock ELECTRICA	(44 529)	(76 243)	31 714
Stock TOUTALU	581 594	501 897	79 697
Provision sur stock TOUTALU	-	-	-
Stock SIAME INTERNATIONAL	1 241	1 241	-
Provision sur stock SIAME INTERNATIONAL	-	-	-
Valeur net avant retraitement consolidation	21 550 351	15 509 082	6 041 269
Elimination marge interne/stocks (retr/cons)	(70 263)	(1 271)	(68 992)
Total	21 480 088	15 507 811	5 972 277

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2016 et 2017 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME », « ELECTRICA », « SITEL » et « TOUTALU » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste, s'élève en net à 17 921 998 TND au 31 décembre 2017, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients ordinaires	15 617 617	14 830 985	786 632
Clients, retenues de garantie	1 030 301	891 862	138 439
Clients, effets à recevoir	726 291	1 180 739	(454 448)
Clients douteux	3 793 091	3 706 358	86 733
Total brut	21 167 300	20 609 944	557 356
Provision pour dépréciation des comptes clients	(3 245 302)	(3 206 735)	(38 567)
Total net	17 921 998	17 403 209	518 789

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 7 237 893 TND. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Etat, impôts et taxes	3 376 708	2 874 920	501 788
Avances et acomptes au personnel	163 221	135 054	28 167
Avances et acomptes fournisseurs	1 916 328	1 508 009	408 319
Fournisseurs RRR à obtenir	63 412	-	63 412
Fournisseurs créances sur emballages	424 769	-	424 769
Débiteurs divers	1 531 270	1 341 193	190 078
Charges constatées d'avance	167 254	103 908	63 346
Produits à recevoir	205 366	122 423	82 943
Total brut	7 848 328	6 085 507	1 762 821
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(610 435)	(721 121)	110 686
Total net	7 237 893	5 364 386	1 873 507

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'élève en net à 250 643 TND à la date de clôture, se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements	257 236	(6 593)	250 643
Total	257 236	(6 593)	250 643

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 3 394 527 TND au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Banques et Caisses	1 526 104	-	1 526 104
Valeurs à l'encaissement	1 868 023	-	1 868 023
Régies d'avances et accreditifs	400	-	400
Total	3 394 527	-	3 394 527

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres consolidés s'élevant à 27 121 642 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	-
Réserves consolidées	9 711 052	9 079 937	631 115
Total des capitaux propres avant résultat	23 751 052	23 119 937	631 115
Résultats consolidés	2 426 152	1 239 366	1 186 786
Intérêts des minoritaires	944 438	743 914	200 524
Total des capitaux propres après résultat & IM	27 121 642	25 103 217	2 018 425

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultats consolidés, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultats consolidés	Part des minoritaires	
SIAME (1)	8 364 627	1 223 974	8 364 627	-	1 223 974	-	-
ELECTRICA	1 768 938	718 515	589 555	353 788	574 812	143 703	825 595
SIAME INTER	273 055	2 983	123 047	18	2 983	-	149 990
SITEL	853 675	(323 006)	(87 454)	343 459	(193 051)	(129 955)	597 670
CONTACT	4 332 038	1 402 297	1 802 038	-	1 402 297	-	2 530 000
TOUTALU	1 414 768	(695 516)	(1 080 761)	194 078	(584 863)	(110 653)	2 301 450
IAT	300 000	-	-	150 000	-	-	150 000
Total	17 307 101	2 329 247	9 711 052	1 041 343	2 426 152	(96 905)	6 554 705

(1) Les réserves consolidées ont été diminuées par le coût d'acquisition des actions propres totalisant 171 425 TND

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur de 2 909 102 TND au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt	2 679 273	2 619 171
Provision pour risques et charges	229 829	197 535
Total	2 909 102	2 816 706

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 2 679 273 TND, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit-bail. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunt SIAME	1 070 515	652 142	418 373
Emprunt SITEL	75 297	4 987	70 310
Emprunt CONTACT	802 448	1 159 761	(357 313)
Emprunt TOUTALU	573 421	631 337	(57 916)
Emprunt ELECTRICA	157 592	170 944	(13 352)
Total	2 679 273	2 619 171	60 102

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 229 829 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
TOUTALU	Provision pour risques et charges	20 000
CONTACT	Provision pour risques et charges	79 829
SITEL	Provision pour amendes et pénalités	130 000
Total		229 829

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 32 897 378 TND au 31 décembre 2017, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	18 464 836
Autres passifs courants	5.2	3 442 366
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	10 990 176
Total		32 897 378

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2017, ce poste consolidé s'élevant à 18 464 836 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fournisseurs d'exploitation	14 105 876	8 456 162	5 649 714
Fournisseurs, factures non parvenues	331 337	499 594	(168 257)
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	3 690 978	4 125 941	(434 963)
Fournisseurs, retenues de garanties	58 697	58 697	-
Fournisseurs d'immobilisations	277 948	44 883	233 065
Total	18 464 836	13 185 277	5 279 559

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 3 442 366 TND au 31 décembre 2017, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Etat, impôts et taxes	962 853	1 386 770	(423 917)
Organismes sociaux	586 036	486 566	99 470
Personnel et comptes rattachés	871 864	790 027	81 837
Clients, avances et acomptes	438 192	197 700	240 492
Dividendes et autres distributions	32 819	35 630	(2 811)
Créditeurs divers	3 307	2 910	397
Charges à payer	428 209	1 386 126	(957 917)
Produits constatés d'avance	100 406	-	100 406
Provisions courantes pour risques et charges	18 680	18 680	-
Total	3 442 366	4 304 409	(862 043)

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé totalisant 10 990 176 TND au 31 décembre 2017, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Crédits de gestion	6 350 500	4 634 402	1 716 098
Echéance à moins d'un an /crédits	1 723 974	1 068 601	655 373
Intérêts courus sur emprunts	41 706	54 807	(13 101)
Autres passifs financiers	8 116 180	5 757 810	2 358 370
Concours bancaires	2 873 996	999 386	1 874 610
Total	10 990 176	6 757 196	4 232 980

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires totalisant 49 463 859 TND se détaille comme suit :

Désignation	2017		2016		Variation	
	En TND	en %	En TND	en %	En TND	en %
SIAME	29 486 996	58%	23 514 568	54%	5 972 428	25%
SITEL	2 323 643	5%	5 328 960	12%	(3 005 317)	-56%
CONTACT	10 044 610	20%	6 441 303	15%	3 603 307	56%
ELECTRICA	8 039 802	16%	6 275 361	14%	1 764 441	28%
TOUTALU	1 136 193	2%	738 090	2%	398 103	54%
SIAME INTERNATIONAL	42 699	0%	1 457 762	3%	(1 415 063)	0%
Total	51 073 943	100%	43 756 044	100%	7 317 899	17%
Chiffre d'affaires intra-groupe	(1 610 084)		(2 190 710)			
Chiffre d'affaires consolidé	49 463 859		41 565 334		7 898 525	19%

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent 35 151 091 TND à la clôture de l'exercice 2017. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	2017	
	En TND	EN %
SIAME	20 804 496	57%
SITEL	2 651 377	7%
CONTACT	5 931 246	16%
ELECTRICA	6 527 479	18%
TOUTALU	825 984	2%
SIAME INTER	33 972	0%
total	36 774 554	100%
Achats intra-groupe	(1 623 463)	
Achats consommé consolidés	35 151 091	

NOTE -8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2017	
	En TND	EN %
SIAME	1 394 983	56%
ELECTRICA	366 240	15%
SITEL	234 231	9%
TOUTALU	70 030	3%
CONTACT	432 074	17%
SIAME INTERNATIONAL	5 074	0%
total	2 502 632	100%
Achats intra-groupe	(33 935)	
Autres charges d'exploitation	2 468 697	

NOTE -9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2017	
	En TND	EN %
SIAME	1 880 020	77%
ELECTRICA	566 387	23%
SITEL	138 491	6%
TOUTALU	114 803	5%
CONTACT	(242 407)	-10%
SIAME INTERNATIONAL	54	0%
total	2 457 348	100%

NOTE -10- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations détenues par le groupe « SIAME ».

NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2017, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 773 395 TND contre 1 001 435 TND au 31 décembre 2016, soit une variation positive de 228 040 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	437 950
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	(2 895 001)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	1 683 656
Variation de la trésorerie		(773 395)

11.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation totalisant 437 950 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	3 030 036	(700 789)	2 329 247
Amort. et prov. nets de reprises	1 402 843	314 327	1 717 170
Variation des stocks	(5 956 807)	(13 538)	(5 970 345)
Variation des créances clients	73 829	1 384 073	1 457 902
Variation des autres actifs	(1 465 445)	1 154 870	(310 575)
Variation des comptes fournis. & autres dettes	4 120 171	(2 538 942)	1 581 229
Plus ou moins value / cessions	(483 858)	-	(483 858)
Résorption subvention d'investissement	(29 607)	-	(29 607)
Charges financières nettes	146 787	-	146 787
Total	837 949	(399 999)	437 950

11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2017 à (2 895 001) TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp	(2 966 496)	-	(2 966 496)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp	64 800	-	64 800
Décaissements affectés aux prêts au personnel	91 057	-	91 057
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières	(557 723)	450 000	(107 723)
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants	39 670	-	39 670
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	(16 309)	-	(16 309)
Total	(3 345 001)	450 000	(2 895 001)

11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement totalisant 1 683 656 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Encaissements provenant de l'augmentation du capital	600 000	(300 000)	300 000
Constitution de société	300 000	(150 000)	150 000
Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	1 775 632	-	1 775 632
Dividendes et autres distributions	(1 370 688)	400 000	(970 688)
Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	(69 464)	(440 570)	(510 034)
Variations des emprunts (MT)	938 746	-	938 746
Total	2 174 226	(490 570)	1 683 656

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2016, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 62 928 122 TND et un résultat consolidé bénéficiaire-part du groupe de 2 426 152 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

La rubrique « Clients et comptes rattachés » de la filiale « ELECTRICA » renferme des créances s'élevant à 565 mTND, nécessitant, à notre avis, la constitution d'une provision complémentaire pour dépréciation de 250 mTND.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La charge d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 de la société mère « SIAME » a été estimée à 227 mTND du fait que la société ait tenu compte de deux réinvestissements financiers devant être souscrits avant la date limite du 25 juin 2018 leur permettant ainsi de bénéficier du dégrèvement fiscal. A la date d'établissement de ce rapport, les attestations de libération et les déclarations d'investissement relatives à ces réinvestissements ne nous ont pas été communiquées ;
- Les fonds propres de la société « TOUTALU » s'élevant au 31 décembre 2017 à 1 161 mTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère « SIAME » figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 15 606 733 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 952 156 TND arrêté au 31 décembre 2017.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME » s'élevant au 31 décembre 2017 à 29 486 996 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Autre point

Le contrôle fiscal subi par la société mère « SIAME » couvrant les exercices 2008 à 2011 s'est soldé en 2016 par un arrêté de taxation d'office pour un montant de 37 mTND. Cette taxation d'office a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis dont le jugement, rendu le 25 octobre 2017, a confirmé la décision de taxation d'office.

Par ailleurs, une notification au titre des exercices 2012 et 2013 portant sur un redressement total de 121 mTND, a été adressée à la société mère « SIAME » le 20 juillet 2015. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces deux vérifications fiscales étant donné que tous les chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux

normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 30 Avril 2018

Le Commissaire aux comptes

Adnène Zghidi

BDO Tunisie